

Etaient présents : Gisèle SIMON, Jacqueline DEAN, Michèle DEFLISQUE, Jean-Charles RABOIS, Jean-Claude MALCAYRAN, Denise FAURE, Olivier TAILLEFER, Etienne LEROYER, Gilles BOVEROD,;

Absents excusés : Claudine BOUGEARD

Absents non excusé(e)s : Christelle LABRO

Pouvoir : Néant

Secrétaire de séance : Jean-Claude MALCAYRAN

Date de la convocation : 7 avril 2016

Ouverture de séance à : 20H45

Séance close à : 23h00

1. Validation du Procès Verbal de la séance du 22 mars 2016 ;

Le PV de la séance du 22 mars 2016 est mis au vote ; Après un tour de table qui n'amène aucune observation le PV de la séance du 22 mars 2016 est validé ;

VOTANTS : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

2. Délibéré sur le montant des subventions communales attribuées aux associations pour l'année 2016 ;

Délib 01/14-04-2016

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire au moment du vote du budget primitif de l'année, de voter les montants des subventions de fonctionnement allouées aux différentes associations qui en ont fait la demande, et ce afin de les aider dans l'organisation de leurs activités. A ce titre, au vu des comptes des différents demandeurs et compte tenu de la baisse des dotations de l'état pour l'année 2016, Mme le Maire propose d'appliquer la même baisse aux aides allouées, soit -7.9 % par rapport à celles attribuées en 2015 ;

Mme Fauré et Mr Leroyer, présidents d'associations, ayant quittés la salle, Mme le Maire met au vote, pour l'année 2016 les attributions suivantes :

Association	Montant de la subvention en euros
ADIL 47	121
APE du RPI Tayrac/St-Maurin	1285
Club de l'Abbaye « Les Aînés Ruraux »	691
Comité des Fêtes	1285
Foot-Ball Club St-Maurinois	1713
Foyer Rural de St-Maurin (+400€ pour 40ans de l'asso)	828
« Les Amis de l'Abbaye » patrimoine	2313
Prévention Routière 47	83
Restos du Cœur relais de Bon Rencontre	92
Société de Chasse St-Maurinoise	428
Bik'Cars Kustum et Decibel	737
Pétanque	414
Equip'age (nouvelle association)	150
TOTAL :	10 140 euros

Compte Rendu Séance du Conseil Municipal du :**jeudi 14 avril 2016 ;**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les montants de ces subventions ; dit que le montant total sera inscrit au **compte 6574 du budget primitif pour 2016** de la commune, et que les sommes correspondantes seront versées aux intéressés dès retour du budget de la Préfecture et après signature du Règlement Intérieur et de la Convention de Mise à Disposition avec la Mairie.

VOTANTS : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0**3. Délibéré sur le taux des 4 taxes communales pour l'année 2016 ;****Délib 02/14-04-2016**

Le Maire, expose à l'Assemblée son intention que de ne pas voir les taux des quatre taxes, part communale, augmenter pour l'exercice 2016, en effet le contexte économique actuel ne permet pas d'augmentation de la pression fiscale sur les foyers et d'autre part les bases d'impositions notifiées pour 2016 sont en légère augmentation ce qui conduit, sans augmentation des taux, à un maintien du produit attendu.

Ainsi il apparaît que la pression fiscale par habitant est à ce jour suffisante et l'équilibre budgétaire est atteint avec le produit fiscal attendu, tel qu'il résulte de la notification des bases d'imposition prévisionnelles pour 2016.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, fixe les taux d'imposition pour l'année 2016 :

Taxe	Bases notifiées	Taux votés	Produit attendu 2016
taxe d'habitation	587 300	9,24%	54 267
taxe foncière bâti	369 700	9,10%	33 643
taxe foncière non bâti	51 500	63,55%	32 728
CFE	16 900	15,15%	2 560
Produit attendu :			123 198

Le produit fiscal attendu de : 123 198 € sera inscrit au budget primitif 2016 de la commune, compte 73111.

VOTANTS : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0**4. Examen et vote du Budget Primitif 2016 du Multiservices ;****Délib 03/14-04-2016****VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Michèle DEFLISQUE Maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2016 :

InvestissementDépenses : **8 208,00**Recettes : **8 208,00****Fonctionnement**

Compte Rendu Séance du Conseil Municipal du :**jeudi 14 avril 2016 ;**Dépenses : **6 830,00**Recettes : **10 222,00**

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 8 208,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 8 208,00 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 6 830,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 10 222,00 (dont 0,00 de RAR)

VOTANTS : 9**Pour : 9****Contre : 0****Abstention : 0****5. Examen et vote du Budget Primitif 2016 de la Commune ;****Délib 04/14-04-2016****VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Michèle DEFLISQUE, Maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2016 :

InvestissementDépenses : **432 531,23**Recettes : **479 478,00****Fonctionnement**Dépenses : **469 000,00**Recettes : **469 000,00**

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 509 517,00 (dont 76 985,77 de RAR)

Recettes : 509 517,00 (dont 30 039,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 469 000,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 469 000,00 (dont 0,00 de RAR)

VOTANTS : 9**Pour : 9****Contre : 0****Abstention : 0****6. Délibéré afin de fixer la durée d'amortissement du solde des subventions d'équipement perçues du Département pour les travaux D16 ;****Délib 05/14-04-2016**

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre des travaux d'aménagement de la D16 des opérations pour compte de tiers avaient été mises en place afin de financer en lieu et place du Département les travaux propres à la bande de roulement. La commune a donc payé les dépenses TTC et a perçu le FCTVA ; le Département a remboursé la commune sur la base du HT ; le reste à charge de la commune induit par l'écart de TVA doit être constaté au budget et amorti sur une période maximale de 30 ans.

Le montant à amortir étant de 19 611, 96 euros, Mme le Maire propose un amortissement sur 10 ans, générant des écritures budgétaires et comptables annuelles de 1 961.20 euros à compter du budget primitif 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **Fixe** la durée d'amortissement du solde de subvention du Département pour les travaux D16 à **10 ans** pour une somme totale de 19 611.96 euros ;
- **Inscrit** au budget primitif 2016, puis tous les ans pour une durée de 10 années les crédits et écritures d'ordre entre sections aux **chaptitres 040** (investissement) et **042** (fonctionnement) pour un montant arrondi de 1 962 euros ; donnant lieu à l'émission annuelle d'un mandat au compte 6811 en dépenses de fonctionnement et d'un titre au compte 2804132 en recettes d'investissement pour un montant de 1 961.20 ;

VOTANTS : 9**Pour :9****Contre : 0****Abstention : 0**

7. Délibéré afin de constater les créances dues par l'ancien locataire logement nord de l'école ;

Délib 06/14-04-2016

Mme le maire rappelle aux membres du conseil municipal les faits suivants :

- l'ancien locataire du logement nord de l'école a été expulsé au 1^{er} juillet 2015 ;
- sur l'exercice budgétaire 2015 la commune a constaté l'extinction d'une créance de 6 287.83 euros de loyers conformément au jugement d'effacement de la dette de décembre 2015 ;
- les loyers de janvier à juin 2015 ainsi que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sont toujours dus pour un montant de 2 501.60 euros et ont été constaté en comptabilité par l'émission de titres de recettes formant avis de sommes à payer et permettant les poursuites par le Trésor Public à l'encontre du débiteur.
- Une somme globale de 9 769.64 euros a été engagée par la commune sur les exercices 2014 et 2015 correspondant à divers frais liés à cette procédure d'expulsion et peut, à ce titre, être imputée au locataire ;
- Ces frais sont répartis comme suit :

Objet	Tiers	Références Facture	Montant Payé TTC
Remplissage cuve gaz (200 euros d'avoir décompté)	PROXIGAZ	6322073160 du 31/08/15	1 651.35
Traitement anti puces du logement	CH3D	F1507044 du 10/07/15	460.30
Nettoyage complet du logement et évacuation des déchets par benne	PROHYGIENE	150907789 du 30/09/15	3 060.00
Traitement de la benne déchets	PROHYGIENE	150907790 du 30/09/15	316.01
Honoraires huissier de justice frais de procédure	SCP CARON PONTICQ DOMMERC	Provisions du 16/06/14	250.00
		Honoraires du 01/09/14	86.12
		Honoraires du 20/01/15	259.12
		Honoraires du 30/06/15	351.34
		Frais et honoraires d'expulsion du 28/07/15	1 895.40
Frais d'avocat	GONELLE & VIVIER	Facture n°015973 du 04/12/14	600.00
Frais d'avocat	GONELLE & VIVIER	Facture n°015984 du 08/12/14	840.00
Total			<u>9 769.64</u>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ;

- **Valide** la liste des frais engagés dans cette procédure telle que décrite ci-dessus ;
- **Autorise** le maire à émettre, à l'encontre du rédevable expulsé, un titre d'un montant de 9 769.64 euros, au compte 7788 du budget primitif de la commune, pour l'exercice 2016

VOTANTS : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

8. Délibéré sur le dossier d'arrêt du PLU ;

Le dossier d'arrêt n'ayant pas pu être remis par le cabinet d'étude pour cette réunion, le délibéré est donc ajourné ;

9. Tirage au sort de 2 jurés d'assises, liste préparatoire pour l'année 2017 ;

A partir de la liste électorale générale de la commune pour 2016, sont tirés au sort :

- **Monsieur GAYET Alain**
- **Monsieur COMMUNAL Sylvain**

Un courrier d'information leur sera adressé ;

10. Le point sur la trésorerie communale ;

A ce jour elle s'établit à 36 400 euros ;

Les salaires d'avril ayant été payés et les avances mensuelles encaissées ;

Il n'y a pas de dépenses importantes engagées, le solde des subventions d'investissement 2015 reste à encaisser pour 30 000 euros ;

11. Questions et informations diverses ;

- **Travaux logement Nord de l'École** : Mme le Maire informe qu'elle a reçu les représentants de la Région et de l'Agence Soliha pour une visite sur le terrain ; ils souhaiteraient le rajout d'isolation intérieure des murs et des encadrements de fenêtres ainsi que la démolition des cheminées ; Mme le maire précise que si lors de la remise du rapport de visite chiffré les contraintes sont trop importantes au regard des aides escomptées tous les travaux ne seront pas réalisés ;
- **1^{er} avril** : rencontre de Mme la Présidente du Syndicat Eau 47 avec Jean-Claude MALCAYRAN au sujet des travaux de la station d'épuration ; compte tenu du fait que la commune de St-Maurin, comme 4 autres communes de la PAPS, a émis le souhait de rejoindre l'Agglomération Agenaise, le Syndicat Eau47 ne réalisera pas ces travaux.
- **7 avril** : expertise des dégâts causés par deux enfants sur la porte d'un des WC de l'école ; la porte doit être changée ; les frais seront pris en charge par l'assurance des parents ;
- **7 avril conseil communautaire** : au cours de cette séance il a été notamment question de l'acquisition du bâtiment « locaux administratifs » de La Prade siège de la PAPS ; Mme le maire a soulevé le fait que la surface réelle est d'environ 450 m² alors que la délibération d'achat ne mentionne aucune surface et que la délibération de vente de la mairie de Puymirol prévoit 800 m² pour 200.000 euros ; il convient de rajouter à ce prix d'achat 83 000 euros de mise en accessibilité du bâtiment ; Mme le maire informe qu'un courrier à Mme le Préfet a été fait afin d'attirer son attention sur ces écarts de surface.
- **13 avril** : une réunion de terrain a eu lieu pour le CR46 « La Rivière » avec un juriste du Centre de Gestion, Mme le maire d'Engayrac, Jean-Claude MALCAYRAN et Mme le Maire pour St-Maurin ainsi que Monsieur Péméja pour la voirie de la PAPS ; une procédure de désaffectation par aliénation de ce CR est à mettre en place par les deux communes concernées avec acquisition à l'amiable de parcelles de terrain pour tracage du nouveau CR ; une enquête publique sera nécessaire ; les deux communes maintiennent leur volonté de ne pas engager de frais dans cette procédure ;
- **15 avril** : commission finances à la PAPS ; les dotations voirie aux communes vont être divisées par 2 cette année nous aurons une enveloppe de 20 360, 28 euros en Investissement et 23 632, 47 euros en fonctionnement (réalisation de nouveaux panneaux de lieux-dits notamment) ;
- **21 avril** : vote du budget à la PAPS ; Mr Coureau a obtenu une dérogation du Préfet pour voter le budget de la PAPS après la date légale du 19 avril 2016 ;

- **29 avril** : commission communication à 21h à la mairie pour préparer le prochain numéro du bulletin municipal ;
- **Congés du secrétariat de mairie** : du 18 au 27 avril non remplacé pour des raisons d'économie ;
- **Prochain conseil** : jeudi 12 mai à 21h à la mairie ;
- **Mme le Maire** précise que l'ordre du jour est clos et demande à l'assistance s'il y a des questions ;
Monsieur Banos demande si elle peut prévoir le passage des employés municipaux rue de la Tourellette pour nettoyage des canivaux ; d'autres personnes dans l'assemblée demande le ramassage des feuilles rue Basse et chemin de Fourcade ;

L'ordre du jour étant clos la séance est levée à 23h00 ;

Saint-Maurin le 15 avril 2016,

**Le secrétaire,
Jean-Claude MALCAYRAN ;**

**Le Maire,
Michèle DEFLISQUE;**